



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 27 JUIN 2017

SALLE DES MARIAGES - MAIRIE

-19h00 -

Etaients présents :



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FIGUIERE Sophie, FOURNEL Isabelle, POUJOL Sophie

Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, GILHODEZ Thierry, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent

Absents excusés : Monsieur Paul JUAREZ, Monsieur John HUISMAN

Pouvoirs : Monsieur Paul JUAREZ à Monsieur Stéphane BRIONI

Secrétaire de séance : Madame Christine AIGOIN

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2017.

Le Conseil Municipal, après relecture, décide d'approuver à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Rythmes scolaires rentrée 2017

M. Le Maire donne la parole à Sophie Figuière, 2^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires, qui expose :

Considérant que la commune a respecté la décision du conseil d'état contraignant la commune de Cardet à mettre en application le décret Peillon,

Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école,

Considérant que l'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées et notamment la fatigue des enfants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et une abstention :

- Décide que le conseil d'école sera interrogé sur ce sujet et qu'en cas d'avis favorable, le retour à la semaine de 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2017.
- Décide que cette délibération prendra effet dès la parution du décret du ministre de l'éducation nationale sur le sujet.

Demande d'intervention sur les voiries départementales

Monsieur PINCHARD Philippe, 1^{er} adjoint délégué à la voirie, expose la nécessité de solliciter le Conseil Départemental, gestionnaire des routes départementales, pour intervenir en faveur de la sécurité des usagers.

- RD 982 : Création d'un arrêt de bus au niveau du lotissement du Clos Licagnas.



{ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

- RD 359 : Réfection de la chaussée à l'embranchement avec la RD 982 et aménagement d'aires de croisement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide ces démarches
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire quant à l'exécution de ce dossier.

Régie du service eau et assainissement 2017

Suite à la modification tarifaire de la Redevance Modernisation de réseau de collecte, Monsieur le Maire présente le tarif (inchangé) du service Eau de la Commune de Cardet présenté comme suit :

OBJET	MONTANT UNITAIRE €/HT
Abonnement eau	40.00
Prix de l'eau	1.130
Redevance de prélèvement	0.068
Redevance pollution domestique	0.290
Prix de l'assainissement	0.600
Redevance de modernisation de réseau de collecte	0.155
Prix des boues	0.400
Abonnement assainissement	15.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs du service eau et assainissement de la Commune de Cardet tels que présentés ci-dessus.

Attribution d'un bon KDO stagiaire administratif

Madame FOURNEL, 4^{ème} adjointe déléguée au personnel, propose au Conseil Municipal une dotation de 100 EUR pour la stagiaire du service administratif de la Commune de Cardet, pour la fin de son stage, sous la forme d'un chèque cadeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'octroi d'une prime sous la forme d'un chèque KDO pour la stagiaire du service administratif.

QUESTIONS DIVERSES



☎ 04.66.83.81.42

☎ 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

- Monsieur Thierry GILHODEZ aborde la question des branchements électriques sur la Place Haute.
- La mise à disposition du garage du foyer pour une association est évoquée.
- Est soulevée la question de la responsabilité des particuliers pour le nettoyage et l'entretien de la végétation devant leurs portes.

La séance est levée à 20h09